

8.11.2010

B7-0605/2010 }
B7-0606/2010 }
B7-0612/2010 } RC1/Am. 1

Amendement 1

Esther Herranz García

au nom du groupe PPE

George Lyon

au nom du groupe ALDE

James Nicholson

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE, ECR

sur la crise dans le secteur de l'élevage de l'UE

Proposition de résolution commune

Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

C bis. considérant que l'Union européenne dépend fortement des importations de graines de soja et de maïs en provenance de pays tiers et que toute interruption des approvisionnements en raison d'une présence minimale d'OGM non autorisés a un impact très coûteux pour l'industrie européenne des aliments pour animaux et pour les éleveurs (par exemple, un milliard d'euros si l'interruption dure six mois),

Or. en

AM\838334FR.doc

PE450.423v01-00 }
PE450.424v01-00 }
PE450.433v01-00 } RC1

8.11.2010

B7-0605/2010 }
B7-0606/2010 }
B7-0612/2010 } RC1/Am. 2

Amendement 2

Esther Herranz García

au nom du groupe PPE

George Lyon

au nom du groupe ALDE

James Nicholson

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE, ECR

sur la crise dans le secteur de l'élevage de l'UE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

18 bis. invite la Commission à assurer la certitude juridique des importations de soja et de maïs en provenance de pays tiers en mettant en place un seuil pragmatique pour la présence fortuite d'OGM qui ne sont pas encore autorisés dans l'Union européenne mais sont soumis à un examen scientifique;

Or. en

AM\838334FR.doc

PE450.423v01-00 }
PE450.424v01-00 }
PE450.433v01-00 } RC1

8.11.2010

B7-0605/2010 }
B7-0606/2010 }
B7-0612/2010 } RC1/Am. 3

Amendement 3

Esther Herranz García

au nom du groupe PPE

George Lyon

au nom du groupe ALDE

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE, ECR

sur la crise dans le secteur de l'élevage de l'UE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

18 ter. demande à la Commission de revenir sur l'interdiction actuelle de viande et de farine d'os dans l'alimentation des non-ruminants et d'évaluer la possibilité de lever les restrictions dans des conditions qui assureraient un niveau maximal de sécurité alimentaire;

Or. en

AM\838334FR.doc

PE450.423v01-00 }
PE450.424v01-00 }
PE450.433v01-00 } RC1